

<p>Date de convocation :</p> <p>07/05/2025</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le treize mai deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE) (4).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Thierry SABOT (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et des actes relatifs à l'occupation des sols.**

**DCM 20250513-5**

Monsieur Le Maire indique que comme le prévoit l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, la Commune de DUNIERES dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour réaliser l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Afin de donner un cadre à cette situation et définir les modalités de la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire pour instruire les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés, Monsieur Le Maire présente la convention de « mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et des actes relatifs à l'occupation des sols ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la présente convention établie pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513\_5-DE  
Reçu le 28/05/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,  
Catherine MARCON

**AR Prefecture**

043-214300873-20250513-DCM20250513\_5-DE  
Reçu le 28/05/2025